

DÉCLARATION DE POLITIQUE DE LA FIP

Les pratiques pharmaceutiques durables pour l'environnement : la Pharmacie écoresponsable

Introduction

Les médicaments sont des outils essentiels à la prévention ou au traitement des maladies, mais il y a de plus en plus de preuves que des résidus de médicaments peuvent se retrouver dans l'eau, dans l'atmosphère ou dans le sol, avec un impact potentiellement négatif sur l'environnement et la santé. De la même manière, des activités associées à la recherche, au développement, à la production, à la distribution et à la délivrance des médicaments peuvent aussi avoir un impact sur l'environnement.

Cet impact est influencé par les changements observés à l'échelle mondiale en matière de démographie, de migration et d'urbanisation entre autres.

Il est essentiel que les efforts visant à mettre en œuvre des solutions ne compromettent pas la disponibilité des médicaments et l'accès du patient à ces médicaments. Les besoins du patient revêtent une importance capitale.

L'impact des médicaments sur l'environnement est un défi d'importance mondiale pour lequel les pharmaciens peuvent jouer un rôle moteur, à titre individuel et leurs associations professionnelles, un rôle qui peut faire toute la différence. Des efforts peuvent être mis en œuvre dans la chaîne de distribution pharmaceutique pour réduire l'impact négatif des médicaments et des activités connexes sur l'environnement.

Afin de faire une différence, il est important que les pharmaciens acceptent leur responsabilité professionnelle quant au processus d'utilisation des médicaments et assument la responsabilité de réduire le risque environnemental des médicaments dont nous sommes responsables. Cette responsabilité couvre la totalité du continuum de l'utilisation des médicaments, de la fabrication la distribution, la prescription, la délivrance, les soins pharmaceutiques, l'élimination des médicaments non utilisés, jusqu'à la réduction des rejets de déchets métaboliques dans l'environnement. Dans tous les pays, quel que soit la nature de leur pratique ou leur lieu d'exercice, les pharmaciens devraient chercher à changer le processus d'utilisation des médicaments afin de minimiser les effets néfastes sur l'environnement des médicaments et des activités connexes.

En reconnaissant le rôle du pharmacien et en acceptant comme un défi pour la profession la réduction des résidus médicamenteux dans l'environnement, notre profession peut exercer un leadership significatif dans un domaine qui est en est pratiquement dépourvu.



La FIP estime que les pharmaciens et leurs associations sont bien positionnés pour exercer le leadership nécessaire dans la résolution de nombreuses questions relatives aux médicaments et à l'environnement.

Dans ce contexte, la FIP recommande que :

Les effets sur l'environnement des produits pharmaceutiques soient intégrés dans :

1. Le cursus des études pharmaceutiques,
2. la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation des médicaments,
3. les procédures administratives et législatives régulant les médicaments,
4. tous les domaines de la pratique du pharmacien.

Les organisations membres de la FIP :

- 1 mènent des actions de sensibilisation à cette question auprès du grand public ainsi que des autres professionnels de santé,
- 2 exercent un leadership sur leurs membres et leurs gouvernements dans la résolution des questions environnementales relatives aux médicaments et à leur utilisation,
- 3 développent et encouragent l'application du concept de locaux écologiques aux pharmacies,
- 4 encouragent l'élimination des déchets pharmaceutiques adaptée aux consommateurs et aux pharmacies, y compris à travers un soutien aux programmes et/ou législation permettant de collecter ces déchets sans faire peser la charge financière sur les pharmacies.

Les facultés de pharmacie :

1. enseignent les principes écologiques et la responsabilité du pharmacien en matière d'éducation des patients quant à l'élimination des déchets en tant qu'éléments de la pratique des soins pharmaceutiques et comment les appliquer.

Les pharmaciens :

1. mettent en œuvre des pratiques de chimie écoresponsables dans tous les processus de recherche et de fabrication ainsi que pour les préparations magistrales,
2. collaborent avec les prescripteurs afin de mieux faire connaître les classifications des médicaments sur la base de considérations environnementales, le cas échéant,
3. adoptent des procédures respectueuses de l'environnement pour l'approvisionnement et la distribution,
4. travaillent avec les autres professions de santé afin d'encourager des pratiques de prescription rationnelles telles que des doses d'initiation du traitement (et la limitation du nombre de doses prescrites et délivrées) dans des quantités raisonnables,
5. travaillent à incorporer le conseil sur l'impact et les risques environnementaux potentiels de tous les médicaments comme faisant partie intégrante des pratiques médicales et pharmaceutiques,



6. reconnaissent la contribution de la non-observance aux traitements prescrits dans la production de déchets médicamenteux.

Les gouvernements :

1. incorporent une évaluation adéquate des risques environnementaux dans le processus d'autorisation/d'enregistrement afin de permettre une gestion appropriée de tous les médicaments,
2. favorisent la mise à disposition à l'échelle mondiale des données sur les risques environnementaux des médicaments et soutiennent le développement de programmes nationaux de classification de médicaments sur la base des risques environnementaux,
3. soutiennent le développement de pratiques respectueuses de l'environnement dans les pharmacies dans le but de limiter les risques environnementaux dus aux médicaments.

Les autres déclarations de la FIP en rapport avec la présente Déclaration incluent :

- Lignes directrices conjointes FIP/OMS sur les bonnes pratiques pharmaceutiques : normes pour la qualité des services pharmaceutiques. (2011, Hyderabad)
- Déclaration du Centenaire de la FIP (2012, Amsterdam)

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

| | | |
|--|---|--|
| Date d'adoption | : | 28 août 2016, à Buenos Aires, Argentine |
| Proposé par | : | FIP Bureau |
| Cette Déclaration remplace les Déclarations FIP précédentes suivantes | : | Néant. |
| Cette Déclaration peut être citée avec la mention : | : | Fédération Internationale Pharmaceutique. Déclaration de politique de la FIP – Les pratiques pharmaceutiques durables pour l'environnement : la Pharmacie écoresponsable . La Haye, Pays-Bas : FIP, 2016. |
| La présente Déclaration se réfère aux Déclarations et documents de la FIP suivants : | : | Fédération Internationale Pharmaceutique . Green pharmacy practice: Taking responsibility for the environmental impact of medicines. La Haye, Pays-Bas : FIP, 2015. Disponible à : http://fip.org/files/fip/publications/2015-12-Green-Pharmacy-Practice.pdf |